

# SÉANCE DU 20 JUIN 2014

Le 20 juin 2014, le **vingt juin**, le Conseil Municipal de la Commune de **Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **RAOUL Raymond**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014.

**PRÉSENTS : Raymond RAOUL, Marie-Claudine SALESSE, Sébastien MEILHAC, Jean-Paul PEYROUX, Michel FARGES, Stéphane TAILLARDAS, Eugénie BOURDET, Dominique BASSALER, Janine POUJADE, Sabrina LACHAUD, Nathalie ROUGE, Jean-Marc BASLER, Jean-Michel FAURE, David TURCAN, Luc GARDARIN.**

Monsieur Luc GARDARIN a été élu secrétaire.

**o-O-o**

Monsieur le Maire ouvre la séance à **20 heures 30**.

**o-O-o**

## N°2014/64

**Objet : Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Janine POUJADE, Jean-Paul PEYROUX, Eugénie BOURDET et Sébastien MEILHAC.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants. Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions ou les suppressions de noms sont autorisées (art. L.288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié d'un modèle uniforme. Le président a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Élection des délégués

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants : quinze

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

RAOUL Raymond : 15 (quinze) suffrages obtenus

SALESSE Marie-Claudine : 15 (quinze) suffrages obtenus

MEILHAC Sébastien : 15 (quinze) suffrages obtenus.

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur **RAOUL Raymond**, né le 7 janvier 1935 à Albussac, adresse : Laumont 19380 Albussac, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame **SALESSE Marie-Claudine**, née le 27 août 1961 à Tulle, adresse : Ceaux 19150 Lagarde-Enval, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur **MEILHAC Sébastien**, né le 21 août 1981 à Tulle, adresse : Malmaury 19380 Albussac, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléantsRésultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro

Nombre de votants : quinze

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : quinze

Majorité absolue : huit

PEYROUX Jean-Paul : 15 (quinze) suffrages obtenus

FARGES Michel : 15 (quinze) suffrages obtenus

TAILLARDAS Stéphane : 15 (quinze) suffrages obtenus.

Proclamation de l'élection des suppléants :

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Monsieur **PEYROUX Jean-Paul**, né le 1<sup>er</sup> septembre 1945 à Albussac, adresse : Jassat 19380 Albussac, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur **FARGES Michel**, né le 7 septembre 1966 à Tulle, adresse : Audubal 19380 Albussac, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur **TAILLARDAS Stéphane**, né le 21 mai 1975 à Tulle, adresse : Malmaury 19380 Albussac, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**o-O-o**

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de chaque projet de compte-rendu des séances du 28 avril 2014 et du 6 juin 2014 a été expédié aux conseillers.

Les compte-rendus des séances du 28 avril 2014 et du 6 juin 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat,**
- **Décisions modificatives budgets 2014,**
- **Questions diverses.**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

**o-O-o**

**N°2014/65**

**Objet : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Albussac rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Albussac estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que **la commune de Albussac soutient les demandes de l'AMF :**

- **réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,**
- **arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,**
- **réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.**

**o-o-o**

*Monsieur le Maire indique que, suite à une entrevue avec M. Rigal, Trésorier de Argentat depuis le mois de mai, ce dernier a souhaité mettre en place une modification des écritures d'investissement : par exemple, les travaux d'investissement non inclus dans un marché peuvent être mandatés directement au chapitre 21, afin d'éviter des écritures de transfert entre les chapitres 21 et 23. Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconnaît que cette procédure est un gain de temps autant pour les services de la Trésorerie, que pour ceux de la mairie mais, confirme que des décisions modificatives au niveau des budgets doivent être réalisées.*

**o-o-o**

## **N°2014/66**

**Objet : Budget Principal 6**

**Décision modificative 6 Exercice 2014.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du Budget Principal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Intitulés des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article Programme	Montant	Article Programme	Montant
Frais d'études	2031 - 185	727,00		
Constructions	2313 - 194	596,00		
Constructions	2313 - 205	614,00		
Bâtiments publics			21311 - 194	596,00
Autres bâtiments publics			21318 - 205	614,00
Constructions			2313 - 185	727,00
<b>Total dép. investissement</b>		<b>1.937,00</b>		<b>1.937,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.**

**o-O-o**

**N°2014/67**

**Objet : Budget du service de l'eau ó  
Décision modificative ó Exercice 2014.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du Budget du service de l'eau de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Intitulés des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article Programme	Montant	Article Programme	Montant
Frais d'études	203 - 17	3.880,00		
Installations techniques	2315 - 16	3.261,00		
Installations techniques	2315 - 7	5.000,00		
Matériel spécifique d'expl			2156 - 16	3.261,00
Matériel spécifique d'expl			2156 - 7	5.000,00
Installations techniques			2315 - 17	3.880,00
<b>Total dép. investissement</b>		<b>12.141,00</b>		<b>12.141,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.**

**o-O-o**

**N°2014/68**

**Objet : Budget du service de l'assainissement ó  
Décision modificative ó Exercice 2014.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du Budget du service de l'assainissement de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Intitulés des comptes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article Programme	Montant	Article Programme	Montant
Installations techniques et Matériel spécifique d'expl	2315 - 126	10.000,00		
			2156 - 126	10.000,00
<b>Total dép. investissement</b>		<b>10.000,00</b>		<b>10.000,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.**

**o-O-o**

**Objet : Questions diverses.**

Madame Marie-Claudine SALESSE précise que l'impression des bulletins municipaux sera terminée en début de semaine 26. Chaque conseiller est invité à distribuer ce dernier dans son quartier et alentours : une liste de lieux-dits sera établie pour chacun.

Madame Eugénie BOURDET informe qu'elle assistera au Conseil d'École le lundi 23 juin mais, précise qu'elle ne sera pas présente à 18 heures précises : elle aura un léger retard.

Monsieur Luc GARDARIN demande des précisions sur le « fonctionnement » du dépôt de déchets verts proche du carrefour de la RD 940 et de la route de Chantarel. Suite aux explications du maire, M. Gardarin propose de conserver un double de clé du portail de ce dépôt.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, les divers travaux de réfection du sentier des Murels et, plus particulièrement, de la passerelle proche du « parking de Forgès » sont terminés depuis ce jour : les services de la Communauté de Communes du Pays d'Argentat ont expédié un message de confirmation.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux intéressés qu'une réunion de préparation au « Trail des Châtaigniers » se déroulera le jeudi 26 juin à 20 heures 30 à la mairie de Beynat.

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures 20**.

**o-O-o**

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :